

Le 5 mars 2019

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le cinquième jour de mars deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Benoit Gagnon, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Absence motivée : Maxime Bradette

Rés.2019-03-01

ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 01- Ouverture.
- 02- Mot de bienvenue du maire.
- 03- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 04- Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2018.
- 05- Suivi et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2019.
- 06- Rapport de dépenses autorisées.
- 07- Correspondance reçue :
 - Entraide Solidarité Bellechasse - remerciements.
 - M.T.Q. : Travaux sur une structure routière sur la route 281.
- 08- Points d'information :
- 09- Rapport des conseillers sur les dossiers relevant de leur responsabilité.
- 10- Période de questions.
- 11- Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2.
- 12- Modification du système d'alerte des pompiers.
- 13- Demande de subvention dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux » auprès de la Fédération canadienne des Municipalités.
- 14- Modalités de l'entente Canada-Québec relative au fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023.
- 15- Demande de soumissions sur invitation pour le débroussaillage des fossés.
- 16- Création d'un fonds de développement.
- 17- Révision du protocole d'entente – Lieu d'enfouissement technique (LET).
- 18- Programmation des loisirs unifiés de Bellechasse-Sud pour l'été 2019.
- 19- Entretien du terrain de balle-soccer.
- 20- Pause de 5 minutes.
- 21- Demande de subvention dans le « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés » (PRIMADA).
- 22- Vente pour taxes – Modification de la résolution – 2019-02-11.

- 23- Coopérative d'Informatique Municipale - licence supplémentaire géomatique.
- 24- Participation de la directrice générale au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec 2019.
- 25- Bibliothèque : Démission de Mme Monique Fournier.
- 26- Comité consultatif d'urbanisme – Démission de Mme Pauline Rodrigue.
- 27- Club de ski de fond Armagh – Demande d'une aide financière.
- 28- Demande d'aide financière :
 - Club de Patinage Artistique Saint-Damien.
- 29- Période de questions.
- 30- Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement par les conseillers.

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Lors de la séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, tenue le 5 mars 2019, M. Raymond Godbout, CPA de la Firme Lemieux Nolet a déposé le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

Rés.2019-03-02

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2019

Après avoir fait le suivi du procès-verbal :

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que le procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2019 soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-03

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – DÉCEMBRE 2018 ET MARS 2019

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

D'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2018 et février 2019 au montant de 113 855.96 \$ ci-jointe :

EXERCICE FINANCIER 2018

AREO-FEU LTEE	PISCINE/POMPE/ADAPT/SERV. INC.	488,64
CHAROLAIS CHAMPETRE (G.L.S.C.B.) INC.	CONTRIBUTION SITE BRANCHE BELL	251,71
ENGLOBE CORP.	TRAVAUX RANG STE-ANNE	2 558,19
INFORMATIQUE BELLECHASSE	TOILE DE PROJECTION / SALLE	531,17
MUNICIPALITE DE SAINT-RAPHAËL	SERV.PROF./REMUNERATION ELUS	186,42

EXERCICE FINANCIER 2019

AREO-FEU LTEE	CREDIT/ADAPT/SERVICE INCENDIE	- 139,63
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU/GARAGE	539,35
CLUB SKI FOND ARMAGH	SOUTIEN FINANCIER	250,00
COMM. DE LA SANTÉ & SÉCURITÉ DU TRAVAIL	AJUSTEMENT 2018	376,45
COOPERATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	LICENCE SUPP./ GEOMATIQUE	229,38

CPA SAINT-DAMIEN	AIDE FINANCIERE	50,00
CREAPHISTE	JOURNAL DE MARS 2019	896,81
DENEIGEMENT NICOLAS AUDET	VERS.4/DENEIGER COURS MUN.	3 296,33
ENTRAIDE SOLIDARITE BELLECHASSE	2 BILLETS / FETE DE LA SANTE	40,00
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC. (LES)	CONVECTAIR SALLE	642,14
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSES EAU POTABLE	79,33
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSES EAUX USEES	255,25
GROUPE P.G.F. INC.	VERS.4/ENTR.CHEMINS HIVER	68 985,00
HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE PUBLIC / 31 JOURS	1 075,46
HYDRO-QUEBEC	USINE D'EPURATION / 31 JOURS	1 588,38
HYDRO-QUEBEC	USINE DE FILTRATION / 67 JOURS	3 900,95
INFO-MANIAC	BATTERIE APC/WI-FI	206,94
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERV./SITE WEB/MARS	57,43
JACQUES CARON INC.	SEL A DEGLACER (5)	81,92
M.R.C. DE BELLECHASSE	AJUST.CONTENANTS METALLIQUES	152,39
MARCHES TRADITION/COTE	EAU/SALLE ET DIVERS/CASERNE	58,72
MARCHES TRADITION/COTE	EAU/CAFE/DIVERS/SALLE/RENCONT R	65,14
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROV. / FEVRIER 2019	4 301,36
MUNICIPALITE DE SAINT-PHILEMON	ENTR. INC./ 06-02-19/ 13-02-19	704,96
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TELEPHONIE IP/USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	REPETITICE RADIOS / MARS	212,13
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	40,19
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CHAUFFAGE/CASERNE/1346L	1 248,08
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE/VOIRIE/AQUEDUC/SOUFFL E	266,59
PAROISSE SACRE COEUR JESUS BELLECHASSE PASSION FM	DON/DECES MME EMILIE-ANNA ROY	25,00
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	RENOUVELLEMENT ADHESION	40,00
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	COUVRE-ECROU/CAMION INC.	19,09
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	GANTS/EPURATION	25,27
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP. / PANNEAUX SIGN.	5,14
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSPORT/ PANNEAUX SIGN	5,14
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	DIVERS POUR GARAGE/EPURATION	119,36
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	SEL / PIERRE ANTIDERAPANTE	60,60
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FED. / FEVRIER 2019	1 597,10
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	COMPTE#053080286540/LIC.RADIOS	218,00
RENEE FLEURISTE ENR.	CORBEILLE/DECES EMILIE-ANNA RO	132,23
RREMQ - AON HEWITT	REGIME PENSION / JANVIER 2019	1 826,72
RREMQ - AON HEWITT	REGIME PENSION / FEVRIER 2019	1 866,14
SIGNALISATION LEVIS INC.	PLAQUE # CIVIQUE	14,89
SIGNALISATION LEVIS INC.	PLAQUE # CIVIQUE	29,78
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / SONDAGE CFA	104,65
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI JOURNAL MARS 2019	118,26
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE QUÉBEC	IMMATRICULATIONS VEHICULES	3 977,78
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASS. COLL. / MARS	1 007,10
TELUS COMMUNICATIONS	MAJ - EQUIPEMENT RESEAUTIQUE	6 100,54
TELUS COMMUNICATIONS	CREDIT / MAJ - EQUIPEMENT RESE	- 281,38
TELUS QUÉBEC	TEL + FAX BATIMENTS MUNICIPAUX	469,74
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOCOPIEUR / SEC.	393,11
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOCOPIEUR / BIBLIO	596,73
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYES	155,01

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-04

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1⁰ Que la municipalité d'Armagh présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 20 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 10 000 \$;

2⁰ Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Léon-de-Standon, Saint-Malachie, Saint-Nazaire, Buckland, Saint-Philémon, Saint-Damien, Honfleur, La Durantaye et Saint-Gervais, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

3⁰ Que la municipalité autorise la directrice générale, Mme Sylvie Vachon, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-05

MODIFICATION DU SYSTÈME D'ALERTE DES POMPIERS

ATTENDU QUE la compagnie Mobilité Plus a mis fin au service du système d'alerte utilisé par le service d'incendie de la municipalité d'Armagh;

ATTENDU QUE la nouvelle technologie offerte en remplacement est un système faisant appel aux téléphones intelligents de chaque pompier;

ATTENDU QUE ce service est offert par notre Centrale des Appels d'Urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) desservant déjà la municipalité par le service 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que ce Conseil accepte la soumission de la Centrale des Appels d'Urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour mettre en place la nouvelle technologie d'alerte des pompiers au montant de 1500 \$ pour l'équipement et en abonnement de 7\$ par mois par pompiers.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-06

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX » DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le Conseil municipal d'Armagh désire déposer une demande de subvention dans le cadre du « Programme de gestion des actifs municipaux » de la Fédération canadienne des municipalités;

ATTENDU QUE l'objectif du programme est de permettre à notre municipalité d'améliorer ses connaissances dans au moins cinq (5) compétences de la gestion d'actifs;

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh a choisi de déterminer deux (2) compétences dans le cadre du projet afin de débiter la planification d'une gestion efficace de leurs actifs;

- Évaluation de l'état des actifs
- Collecte et intégration de données

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,

Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que la municipalité d'Armagh dépose une demande de subvention dans le cadre du « Programme de gestion des actifs municipaux » de la Fédération canadienne des municipalités et consacre un budget de 12 500 \$ au financement des coûts associés à cette démarche représentant 20% de la contribution municipale pour un projet totalisant 62 500 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-07

MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1⁰ D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

2⁰ De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député fédéral, M. Steven Blaney, de notre circonscription de Bellechasse-Les-Étchemins-Lévis et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

3⁰ De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-08

DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS EN BORDURE DES ROUTES

ATTENDU les besoins de débroussaillage des fossés en bordure des routes d'Armagh;

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

De mandater la directrice générale à procéder à une demande de soumissions sur invitation relativement au débroussaillage des fossés en bordure des routes de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-09

CRÉATION D'UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE le Comité de développement d'Armagh a rencontré les membres du conseil municipal le 28 novembre 2018 pour présenter sa planification 2019;

ATTENDU QUE l'ensemble de cette planification a reçu un accueil favorable du Conseil;

ATTENDU QU'un des éléments prévus à cette planification est la recommandation faite de créer un fonds réservé au développement de la Municipalité;

ATTENDU QUE la création d'un tel fonds faciliterait le financement des projets axés sur le développement économique de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1^o Que les démarches comptables soient effectuées dès maintenant pour la mise en place d'un «Fonds de développement économique d'Armagh»;

2^o Qu'une politique fixant les paramètres d'approvisionnement et d'utilisation de ce fonds soit élaborée et déposée au Conseil pour approbation.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-10

RÉVISION DU PROTOCOLE D'ENTENTE – LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

ATTENDU QUE lors de la séance du Conseil de décembre 2017, la Municipalité a adopté une résolution annonçant son intention de revoir l'entente signée avec la MRC de Bellechasse pour le site d'enfouissement présent sur son territoire;

ATTENDU QUE dans cette résolution, la Municipalité désignait M. Robert Gagnon, conseiller et M. Sarto Roy, maire, pour la représenter;

ATTENDU QUE compte tenu des travaux en cours, M. Robert Gagnon ne dispose pas du temps nécessaire pour s'impliquer dans ce dossier et que M. Benoit Gagnon s'est montré intéressé à prendre la relève.

EN CONSÉQUENCE :

Proposé par le conseiller Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que M. Benoit Gagnon soit désigné comme représentant de la Municipalité sur ce dossier, et ce, en remplacement de M. Robert Gagnon.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-11

PARTICIPATION DE LA PUBLICATION DE LA PROGRAMMATION DES LOISIRS UNIFIÉS DE BELLECHASSE-SUD POUR L'ÉTÉ 2019

ATTENDU QUE la municipalité est sollicitée à participer à une programmation de loisirs unifiés pour l'été 2019;

ATTENDU QUE les municipalités de Buckland, Saint-Damien, Saint-Lazare, Saint-Philémon, Saint-Nérée et St-Léon-de-Standon en font partie et qu'elles annonceront leurs activités pour l'été 2019;

ATTENDU QU'un bottin rassemblant les activités pour chacune des municipalités sera distribué par la poste à chacun des citoyens;

ATTENDU QUE chaque municipalité paye les frais d'impression de la programmation et de distribution pour sa municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que la Municipalité participe à la programmation des loisirs unifiés de Bellechasse-Sud et s'engage à payer les frais d'impression et de distribution reliés à notre Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-12

ENTRETIEN DU TERRAIN DE BALLE-SOCCER

ATTENDU QUE des sommes importantes ont été investies sur le terrain de balle-soccer d'Armagh;

ATTENDU QUE le terrain balle-soccer doit respecter certains standards pour la tenue d'activités reliées à ces sports;

ATTENDU QU'un spécialiste de terrain et espace vert a été mandaté l'an dernier pour l'entretien du terrain balle-soccer afin de conserver son bel aspect et que ses services ont été appréciés;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

Que ce Conseil accepte la soumission de Éco Verdure au montant de 1 233.16 \$ taxes en sus pour l'entretien tel que recommandé afin de conserver un bel aspect au terrain de balle-soccer.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-13

DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

ATTENDU QUE dans sa politique familiale la municipalité d'Armagh a identifié cinq axes d'intervention;

ATTENDU QUE le plan d'action répertorie les actions requises pour sa mise en œuvre et qu'elles requièrent que des sommes soient affectées;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

1^o Que ce Conseil autorise Mme Sylvie Vachon, directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) afin de concrétiser les projets identifiés dans le plan d'action avant la date d'échéance du 15 mai 2019.

2^o Que la municipalité s'engage à déboursier la somme de 10 265 \$ représentant 20% du coût de projet totalisant 51 325 \$.

3^o Que la directrice générale soit autorisée à signer tout formulaire de demande financière relative à ce projet pour et au nom de la municipalité.

4^o Que la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-14

VENTE POUR TAXES – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-02-11

ATTENDU QUE le Conseil municipal lors de la séance du 5 février 2019 a statué par la résolution 2019-02-11 d'autoriser la directrice générale à expédier un avis recommandé aux citoyens ayant des arrérages de taxes pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut selon le contenu de l'article 251 de la Loi sur la fiscalité municipale fixer le délai de prescription pour une vente pour taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1^o Que la résolution 2019-02-11 soit modifiée en ce qui concerne le délai de prescription applicable pour l'établir à un maximum de 3 ans tel que permis par la Loi au lieu de 2 ans déjà voté.

2^o Que la directrice générale soit autorisée à prendre entente avec les personnes endettées envers la municipalité pour les sommes passées dû en 2016.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-15

**COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE BELLECHASSE (CIM) –
AJOUT D'UNE LICENCE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA
GÉOMATIQUE**

ATTENDU QUE suite à l'achat d'un portable, une licence supplémentaire pour la géomatique est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que la municipalité d'Armagh fasse l'ajout d'une licence supplémentaire pour la géomatique avec soutien technique auprès de la Coopérative d'Informatique Municipale (CIM) pour un montant de 200 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-16

**PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU
CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC 2019**

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec tient chaque année un congrès annuel;

ATTENDU QUE de l'information et des formations sont offertes lors de la tenue de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1^o Que Madame Sylvie Vachon, directrice générale, soit autorisée à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec les 12 au 14 juin prochain.

2^o Que les frais d'inscription au montant de 589 \$, de séjour et de déplacement soient assumés par la municipalité conformément au règlement présentement en vigueur.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-17

**DÉMISSION DE MME MONIQUE FOURNIER EN TANT QUE
RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE ARMAGIMO**

ATTENDU QUE Mme Monique Fournier a remis à la directrice générale une lettre datée du 15 février 2019 afin d'aviser la Municipalité de sa démission en tant que responsable de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

1⁰ D'accepter la démission de Mme Monique Fournier, en tant que responsable de la bibliothèque Armagimo.

2⁰ Que la Municipalité remercie chaleureusement Mme Fournier pour son implication et tout le travail qu'elle a accompli au sein de ce comité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-18

DÉMISSION DE MME PAULINE RODRIGUE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME D'ARMAGH

ATTENDU QUE Mme Pauline Rodrigue a transmis un courriel avisant la Municipalité de sa décision de quitter son siège en tant que membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1⁰ D'accepter la démission de Mme Pauline Rodrigue au sein du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh.

2⁰ Que la Municipalité remercie Mme Rodrigue pour l'excellent travail accompli au sein de ce Comité au cours des dernières années.

Adopté unanimement par les conseillers.

Sarto Roy, maire se retire de la table pour le prochain point à l'ordre du jour, car il pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts du fait que la demande d'aide financière est signée par un membre de sa famille.

Rés.2019-03-19

CLUB DE SKI DE FOND ARMAGH – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Club de Ski de Fond d'Armagh est un acteur important pour les activités en plein air dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le Club offre dix-huit kilomètres de sentier de ski de fond;

ATTENDU QUE le Club compte une soixantaine de membres pour 2019;

ATTENDU QU'une réparation majeure d'un montant de près de 2 000 \$ doit être effectuée sur la motoneige servant à l'entretien des pistes de ski de fond;

ATTENU QUE le Club de Ski de fond d'Armagh sollicite la Municipalité pour un soutien financier afin de l'aide à assumer les réparations requises;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que la Municipalité suite à une demande de soutien financier du Club de Ski de fond d'Armagh participe pour la somme de 250 \$ à la réparation de la motoneige servant à l'entretien des dix-huit kilomètres de sentier de ski de fond.

Adopté unanimement par les conseillers.

Sarto Roy, maire, retourne à son siège.

Rés.2019-03-20

CLUB PATINAGE ARTISTIQUE SAINT-DAMIEN – AIDE FINANCIÈRE 2019

ATTENDU QUE le Club de Patinage Artistique Saint-Damien est un organisme sans but lucratif qui a pour but d'encourager l'enseignement et la pratique de tous les aspects du patinage;

ATTENDU QUE le spectacle annuel vient clore un travail positif et artistique dans lequel les enfants se sont investis;

ATTENDU QUE la Municipalité est sollicitée financièrement afin de mener à bien cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que la municipalité d'Armagh suite à une demande d'aide financière du Club de Patinage Artistique Saint-Damien fasse parvenir une somme de 50 \$ afin de soutenir cet évènement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-03-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

Qu'à 22 h 07, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.